ATELIER GRATUIT · 30 MINUTES + QUESTIONS

Facture électronique : ce que doit faire celui qui démarre

Depuis le 1er janvier 2026, les factures entre entreprises belges assujetties à la TVA passent obligatoirement par le réseau Peppol. Beaucoup de starters pensent ne pas être concernés — franchise de TVA, clients particuliers… Ils le sont, au moins pour recevoir. Cet atelier leur donne l'essentiel, sans jargon et sans vente.

Neutre · aucune démonstration commerciale | Sur place ou en visio | Gratuit pour la structure et les participants

Le programme

1. **Ce qui a changé le 1er janvier 2026** — 5 min
   La facture structurée envoyée via Peppol remplace le PDF par e-mail entre entreprises. La période de tolérance générale a pris fin le 31 mars 2026 et des amendes de 1 500 à 5 000 € sont prévues.
2. **Suis-je concerné ?** — 5 min
   Franchise de TVA (jusqu'à 25 000 €), clients uniquement particuliers, activités exonérées : qui doit envoyer, qui doit seulement recevoir. Démonstration de l'outil officiel « Suis-je concerné ? ».
3. **Les 4 réflexes du démarrage** — 10 min
   Être joignable sur Peppol avant la première facture fournisseur · vérifier si ses clients le sont (annuaire public) · garder une numérotation continue et conserver ses factures · organiser la transmission au comptable.
4. **Choisir son outil sans se tromper** — 5 min
   Les bonnes questions (envoi *et* réception ? devis ? coût réel ? export comptable ?), où chercher (liste officielle, logiciel comptable ou bancaire existant, fiduciaire) et l'aide fiscale : déduction majorée de 120 % des abonnements (2024-2027).
5. **Vos questions** — 15 min
   Les cas concrets des participants : première facture, client pas encore sur Peppol, activité complémentaire, étudiant-indépendant…

Pour qui ?

- Porteurs de projet et starters accompagnés
- Étudiants-entrepreneurs
- Indépendants complémentaires
- Toute personne qui va émettre sa première facture

Ce qu'ils emportent

Une check-list d'une page et les liens officiels : efacture.belgium.be, l'outil « Suis-je concerné ? », l'annuaire Peppol.

Engagement de neutralité

Toutes les options sont présentées, y compris les gratuites. Aucune offre commerciale pendant la séance. L'intervenant développe lui-même un logiciel (DevisPrime) : il le dit en ouverture, et c'est la seule fois qu'il en parle. Contenu basé sur les sources officielles, revu avant chaque séance.

L'intervenant

Xavier Lemaire, indépendant à Onhaye (province de Namur). Il a fait la bascule Peppol dans sa propre activité et développe DevisPrime, un outil de devis et factures Peppol pour indépendants. Les questions de ceux qui démarrent, il se les est posées lui-même.

En pratique

DURÉE **30 min + 15 min de questions**	FORMAT **Sur place ou en visio**	LIEU **Namur, Dinant, Ciney et environs**
COÛT **Gratuit**	MATÉRIEL **Un écran ou un projecteur**	DATES **À convenir ensemble**

Sources : efacture.belgium.be (SPF Stratégie et Appui, SPF Finances) — FAQ B2B, « Fin de la période de tolérance » (07/04/2026), « Incitants fiscaux ». Contenu à jour : octobre 2026.

Xavier Lemaire · **contact@devisprime.be** devisprime.be